



PRÉFET DE LA RÉGION NORMANDIE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Préfet de la région Normandie

Arrêté portant désignation des membres de la commission consultative régionale d'attribution des aides déconcentrées destinées aux artistes plasticiens

Le Préfet de la région Normandie, Préfet de la Seine-Maritime
Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre national du Mérite

- Vu la loi N°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,
- Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements, modifié par le décret n° 2010-146 du 16 février 2010,
- Vu le décret n°2015-92 du 28 janvier 2015 relatif à l'attribution des aides déconcentrées destinées aux artistes, auteurs d'oeuvres graphiques et plastiques,
- Vu le décret n°2015-1689 du 17 décembre 2015 portant diverses mesures d'organisation de fonctionnement des régions de l'administration territoriale de l'Etat et des commissions administratives,
- Vu le décret du 1^{er} avril 2019 portant nomination du préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime (hors classe) – M. Pierre-André DURAND,
- Vu l'arrêté du 4 janvier 2021 portant nomination de la Directrice régionale des affaires culturelles de la région Normandie, Mme Frédérique BOURA, à compter du 1^{er} février 2021,
- Vu la circulaire du 20 septembre 2015 relative aux nouvelles relations entre les pouvoirs publics et les associations : déclinaison de la charte des engagements réciproques et soutien public aux associations,
- Sur proposition de la Directrice régionale des affaires culturelles de Normandie,

ARRETE

Article 1 :

Il est institué une commission régionale consultative chargée de donner un avis sur l'attribution des aides déconcentrées destinées aux artistes, auteurs d'oeuvres graphiques et plastiques, qui en font la demande et résident en Normandie.

Cette commission émet un avis sur :

- l'aide à la création, destinée au développement d'un projet artistique ;
- l'allocation d'installation d'atelier, permettant l'aménagement d'un local de travail ou l'acquisition de matériel destiné à l'activité de création artistique.

Article 2 :

La commission régionale consultative des aides déconcentrées destinées aux artistes, présidée par le Préfet de la région Normandie ou son représentant, est composée comme suit :

- Marie-Thérèse CHAMPESME, directrice de la Villa La Brugère à Arromanches (14)
- Céline ERNAELSTEEN, directrice de l'Ardi photographie à Caen (14)
- Julie FAITOT, commissaire d'expositions
- Marc-Antoine GRAZIANI, artiste plasticien et poète,
- Jérôme LETINTURIER, directeur de 2Angles à Flers (61)
- Mathieu LION, artiste plasticien
- Yann OWENS, professeur de design graphique à l'EsadHar, site du Havre (76)
- Cédric PANNEVEL, directeur du musée de Louviers (27)
- Maguy SEYER, représentante syndicale des artistes plasticiens

La commission comprend également un représentant du service de l'inspection de la création artistique qui participe aux séances sans prendre part au vote.

Article 3 :

Le conseiller pour les arts plastiques de la direction régionale des affaires culturelles participe aux séances de la commission, sans prendre part au vote. Il est rapporteur des demandes d'aide devant la commission.

Article 4 :

Les membres de la commission sont nommés pour une période de trois ans, renouvelable.

Article 5 :

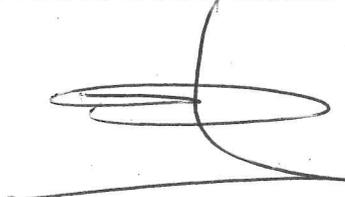
Le secrétariat de la commission est assuré par la direction régionale des affaires culturelles qui reçoit la commission. Celle-ci établit les convocations, l'ordre du jour et le procès-verbal de la séance.

Article 6 :

Le Secrétaire général pour les affaires régionales et la Directrice régionale des affaires culturelles de la région Normandie sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'application du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la Préfecture de Région.

Fait à Rouen, le 13 JAN. 2022

Le Préfet de la région Normandie,
Préfet de la Seine-Maritime



Pierre-André DURAND